

# TARIFICATION DE LA RESTAURATION AU QUOTIENT FAMILIAL

(document téléchargeable sur [www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr))

**ELEVE :** NOM  Prénoms   
 Né(e) le  Classe 2024/2025  Forfait 4 jours  5 jours

**Collège fréquenté par l'élève à la rentrée 2024/2025 :**

<b>RESPONSABLE LEGAL 1 (responsable financier)</b> <small>(Il s'agit de la personne qui recevra la facture de restauration)</small>	<b>RESPONSABLE LEGAL 2</b>
NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>
<b>Situation de famille :</b> Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> En concubinage <input type="checkbox"/> Séparés ou divorcés <input type="checkbox"/> préciser si résidence alternée : <b>OUI</b> <input type="checkbox"/> <b>NON</b> <input type="checkbox"/>	<b>Cadre à compléter pour les familles d'accueil</b> NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>
<b>Changement de situation</b> intervenue depuis le 31/12/2022 (divorce, veuvage, maladie, perte d'emploi) <b>OUI</b> <input type="checkbox"/> <b>NON</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Joindre les justificatifs</b>	

**A REMPLIR IMPERATIVEMENT SI AUTRES ENFANTS A CHARGE :**

NOM et Prénom	Date de naissance	Classe / Situation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Cochez la case si **vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition. Dans ce cas le tarif le plus élevé sera appliqué (4,80 € par repas en 2024/2025).**

Je soussigné(e) , certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document et avoir la garde légale et effective de l'enfant concerné.

Fait à , le  Signature :

**A retourner au collège**

**DOCUMENT A TRANSMETTRE  
AU COLLEGE**

**OU DIRECTEMENT  
AU**

**DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**  
Maison du Département – Direction de l'Education  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880  
**79028 NIORT CEDEX**

ou par mail à : **[quotientfamilial@deux-sevres.fr](mailto:quotientfamilial@deux-sevres.fr)**

## COMMENT CALCULER VOTRE TARIF

**Dispositions générales** (le règlement est consultable au collège et sur le site du Département [www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr))

La tarification selon le quotient familial applicable sur l'année scolaire concerne tout élève inscrit à la demi-pension au titre de l'année scolaire.

**Un outil de calcul est à votre disposition sur le site du Département**  
**[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)**

Pour l'année scolaire 2024/2025, le quotient familial déterminant le tarif se calcule selon la formule suivante :

**Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition)**  
**Nombre de parts**

Les revenus pris en compte concernent **l'avis d'imposition établi en 2023 sur les revenus de 2022** - cf. page 4 (**ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu**).

**En l'absence de transmission de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

**Voici la grille des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 :**

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF JOURNALIER (*)
0 € à 2 708 €	1	1,65 €
2 709 € à 5 076 €	2	2,45 €
5 077 € à 6 710 €	3	2,80 €
6 711 € à 9 415 €	4	3,15 €
9 416 € à 12 312 €	5	3,45 €
12 313 € à 14 511 €	6	3,80 €
14 512 € à 18 981 €	7	4,30 €
à partir de 18 982 €	8	4,80 €

**Les changements de situation intervenus au-delà du 31/12/2022 et liés à un événement de la vie (divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie) feront l'objet d'un examen particulier sur la base d'une demande écrite de la famille accompagnée de justificatifs.**

## COMMENT COMPLETER CE FORMULAIRE

- Renseigner un formulaire par enfant.
- Joindre la copie intégrale de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022 - cf. page 4 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu). Pour les couples vivant en concubinage les copies des deux avis d'imposition des parents sont nécessaires. Les familles d'accueil ou les établissements accueillant des élèves confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ne doivent fournir qu'une attestation.  
  
Pour les familles bénéficiaires du RSA, joindre à l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu), la notification RSA ou toute pièce permettant l'étude du dossier.
- En cas de résidence alternée de l'enfant concerné, fournir impérativement la copie des deux avis d'imposition des deux parents afin de déterminer le tarif de la restauration.

Le Département se réserve le droit de demander des pièces complémentaires selon la situation et de vérifier les informations communiquées.

La Loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. 441-7 et 313-1 du Code pénal).



**Modèle d'avis d'impôt 2023 – Impôts sur les revenus de l'année 2022 : les mentions entourées ci-dessous doivent impérativement apparaître sur la photocopie.**

IMPOT SUR LES REVENUS DE 2022  
Avis d'impôt établi en 2023



DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

eco'pli 13 MARSEILLE PIC 03.09.12 C1096D



M ou Mme

79



**AVIS D'IMPOT2023**

Impôt sur les revenus de 2022

DETAIL DES REVENUS	Vous	Conjoint	Total
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	19 769	20 130	
Déduction 10% ou frais réels .....	- 2 653	- 4 418	
Salaires, pensions, rentes nets.....	17 116	15 712	32 828
<b>Revenu brut global</b> .....			<b>32 828</b>
<b>Revenu imposable</b> .....			<b>32 828</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup> .....			822
Décote .....			- 28
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants .....	1	1	
Montant de la réduction d'impôt .....			61
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			<b>- 61</b>
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections</b> .....			<b>733</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....			<b>733</b>
<b>PRIME POUR L'EMPLOI <sup>23</sup></b>	<b>Vous</b>	<b>Conjoint</b>	
Revenus déclarés - activité salariée .....	19 769	20 289	
Activité salariée, temps plein	OUI	OUI	
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi <sup>23</sup>			
<b>IMPOT NET</b>			
<b>Total de votre imposition nette à recouvrer</b> .....			<b>733</b>
Taux d'imposition <sup>24</sup> .....			2,23%
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>			<b>32 987</b>

**Vos références**

Numéro fiscal :  
vous :  
conjoint :  
Numéro de télédéclarant : voir votre déclaration.  
Revenu fiscal de référence : 32 987

Numéro FIP :  
Référence de l'avis : 12 79

Numéro de contrat de prélèvement mensuel :  
M1 79

Numéro de rôle : 016  
Établi à la date du : 07/08/2012  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2012

**Votre situation**

Montant de votre impôt : 733,00 €

Total de vos versements : 469,00 €

Somme restant à prélever : 264,00 €

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR

Prochaines échéances 2012 :  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 17/09/2012 :

Compte à débiter :

SITUATION DU PAYER	CSC	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE RÉGULIÈRE		FAMILLE MARITALES SÉPARÉES	ÉTRANGERS MARIÉS	PERSONNES RELIÉES INDIVISIBLES	MONTANT DE PAYS
		ÉPILITE MEMBRES OU MARITIMES	JOINT ÉPILITE DOMICILIAIRES	ÉPILITE MEMBRES OU MARITIMES	JOINT ÉPILITE MARITIMES				
M		2							3,00

Suite en page suivante >>>